

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022.

(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2022	PREMIER TRIMESTRE 2021	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022 AU 31/03/2022	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2021 AU 31/03/2021	31/12/2021
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	428 472 591,163	378 696 639,763	428 472 591,163	378 696 639,763	1 545 942 613,520
* Intérêts	260 405 407,221	240 275 007,698	260 405 407,221	240 275 007,698	997 391 494,745
* Commissions en produits	56 598 018,361	53 591 432,195	56 598 018,361	53 591 432,195	225 528 904,597
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	111 469 165,581	84 830 199,870	111 469 165,581	84 830 199,870	323 022 214,178
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	133 136 512,343	128 927 558,190	133 136 512,343	128 927 558,190	530 476 683,348
* Intérêts encourus	131 936 107,820	128 175 344,396	131 936 107,820	128 175 344,396	524 953 612,330
* Commissions encourues	1 200 404,523	752 213,794	1 200 404,523	752 213,794	5 523 071,018
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	295 336 078,820	249 769 081,573	295 336 078,820	249 769 081,573	1 015 465 930,172
4- Autres produits d'exploitation	2 723 695,926	2 534 506,086	2 723 695,926	2 534 506,086	11 049 896,746
5- Charges opératoires, dont:	116 017 911,730	103 848 914,944	116 017 911,730	103 848 914,944	449 490 187,880
* Frais de personnel (*)	63 612 586,340	58 140 215,737	63 612 586,340	58 140 215,737	238 432 485,210
* charges générales d'exploitation (*)	42 266 336,564	36 539 465,235	42 266 336,564	36 539 465,235	170 958 614,035
6- Structure du portefeuille :	-	-	3 946 567 914,664	2 979 711 337,734	3 502 799 649,931
* Portefeuille-titres commercial	-	-	26 722 932,337	6 864 739,310	14 444 426,078
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	3 919 844 982,327	2 972 846 598,424	3 488 355 223,853
7- Encours des crédits nets	-	-	11 713 512 392,353	11 104 738 273,629	12 138 035 235,867
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	15 882 693 925,124	14 159 930 197,498	16 220 061 664,881
* Dépôts à vue	-	-	7 872 028 282,190	6 804 134 125,806	7 966 444 760,749
* Dépôts d'épargne	-	-	3 708 279 781,169	3 295 638 898,003	3 618 755 515,524
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	462 337 661,215	419 488 781,223	482 809 591,769
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	384 590 688,206	357 406 464,571	405 096 099,046
* Ressources spéciales	-	-	77 746 973,009	62 082 316,652	77 713 492,723
10- Capitaux propres	-	-	1 842 873 315,110	1 754 021 650,176	1 842 760 089,561

(*) Les données du 1er trimestre de 2021 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2022

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2022 avec les résultats suivants :

Un PNB de 295,3 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 128,5 MD ;
- Une marge sur commissions de 55,4 MD ;
- Des autres revenus de 111,5 MD.

Des charges opératoires de 116,0 MD ;

Des encours de dépôts de 15 883 MD ;

Des encours de crédits nets de 11 714 MD ;

Un portefeuille titres de 3 947 MD ;

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2022

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2022.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2022 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2022 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2022 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2022 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2022.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2022. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2022 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2022. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2022.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2022, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2021 que celles relatives à l'année 2022.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2022 à 428.473 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 133.137 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2021 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2021 et du premier trimestre 2022 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.